FOOT LCO hebdo

N° 261 ï Vendredi 23 Septembre 2016

Coordonnées

Siège social et adresse postale :
102, rue dôAngoulême
16400 PUYMOYEN

Accueil :
Tél. : 05.45.61.83.90
Fax : 05.45.61.83.96

Site officiel et E-mail :
http://lco.fff.fr
ligue@lco.fff.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Manifestations - Réunions

Mardi 27 Septembre
- C.R. Mutations

Mercredi 28 Septembre
- Tirage au sort du 5ème Tour de la Coupe de France à PANAZOL

Vendredi 30 Septembre
- C.R. Discipline

Samedi 1er Octobre
- Assemblées Générales Annuelle, Financière et Extraordinaire de la Ligue du Centre-Ouest à TERCE (86)

Sommaire

- Bureau de Ligue
- Comité de Direction
- Appels
- Règlements, Litiges, Mutations
- Gestion des Compétitions
- Terrains et Infrastructures
- Arbitrage
- FAFA
- Avis officiel

RETOUR SUR LE TIRAGE DU 4ème TOUR DE LA COUPE DE FRANCE

Le Tirage au sort du 4ème Tour de la Coupe de France s'est déroulée chez l'un des partenaires importants de cette compétition à savoir WOLKSWAGEN au sein de la concession de CHAMPNIERS (16).
C'est toujours un moment attendu pour les 48 équipes du CENTRE-OUEST qualifiées à ce stade de la compétition qui se sont vues remettre les « fameux » maillots de différentes couleurs (blanc ou rouge à domicile / vert, bleu et jaune pour évoluer à l'extérieur) à l'issue du tirage au sort.
Le Président Henri MONTEIL était bien évidemment présent en compagnie des membres de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions qui ont pu superviser le tirage tout en expliquant les différentes modalités règlementaires.
Le Directeur de la concession et la Responsable Marketing ont ainsi procédé au tirage au sort des 24 rencontres, retransmis en direct sur la page Facebook de la Ligue.
A noter quelques oppositions intéressantes, deux derbys en Vienne et Haute-Vienne (Poitiers FC / Montmorillon UES – Limoges FC / CS Feytiat) mais aussi des rencontres inédites pour les petits poucets de 3ème Division, EXIREUIL et USSON du POITOU qui recevront respectivement AS COZES (CFA2) et LUSIGNAN (1D)
Ces matchs auront lieu ce week-end, le tirage du 5ème Tour étant programmé mercredi prochain au PMU de PANAZOL ;

BUREAU DE LIGUE

Réunion du 16 Septembre 2016

Présidence : M. Henri MONTEIL.
Présents : Mmes Pierrette BARROT et Béatrice MATHIEU.
MM. Pierre LACROIX – Philippe LAFRIQUE – Clarisse ROUGIER – Philippe GUILBAULT – Bernard LADRAT – Gérard LENOIR – Jean-Claude MALOIRE – Jean-François BONNET et Stéphane BASQ.
Excusé : M. Johny ROUGIER.
Assistent : MM. Jean-Claude RENON, membre du Comité de Direction – Eric BIANCOLLI, Directeur Financier et Bruno PRECIGOU, Directeur Général.

1. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Activités depuis le dernier Bureau du Comité de Direction

Le Président de la Ligue procède à l'énumération des différentes actions menées au sein de notre Ligue et des divers déplacements qu'il a effectués depuis la dernière réunion de Bureau.
Lundi 29 Août 2016 : Le Président a participé à la réunion annuelle des clubs de Division d'Honneur.
Jeudi 1er Septembre 2016 : Le Président a pris part à la réunion mensuelle des délégués du personnel.
Jeudi 15 Septembre 2016 : Le Président a assisté au tirage au sort du 4ème tour de la Coupe de France chez Volkswagen Champniers, partenaire de cette grande épreuve nationale.

2. AUTRES INFORMATIONS

- Départ à la retraite

Le Président informe le Bureau que Madame Chantal SACRISTE du service comptabilité a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er Février 2017.

- Décret concernant le certificat médical pour la délivrance d'une licence sportive

Le Président revient sur le décret qui va donner une validité de 3 ans aux certificats médicaux pour la pratique sportive (excepté certaines disciplines qui nécessitent une visite annuelle).

- Assemblée constitutive regroupant les Sections Régionales UNAF de l'Aquitaine et du Centre-Ouest

Le Président signale au Bureau que cette Assemblée Générale, prévue le Samedi 15 Octobre 2016 se tiendra en définitive au siège du District de la Haute-Vienne à Limoges. Bernard LADRAT apporte un complément d'information.

- Cité Foot avec nous du 10 Septembre 2016 à Bugeat

Le Président relate le déroulement de ce rassemblement des jeunes des cités qui n'a pas connu le même succès que la saison passée. Gérard LENOIR qui représentait le Président, souligne la bonne organisation de cette manifestation qui avait connu des désistements de dernière minute.

- Réunion UNSS à Poitiers

Le Président a demandé à Anthony BOURDON de participer à cette réunion commune qui se tiendra le 27 Septembre 2016 à Poitiers au Lycée Louis Arnaud.

3. LE POINT SUR LES TRAVAUX DU NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE ET PRESENTATION DES TARIFS

- Le point sur les travaux

Le Président de la Ligue fait le point sur l'état d'avancement des travaux avec le deuxième étage qui est presque terminé (il ne reste plus que les revêtements de sol) et le premier étage qui est aussi bien avancé. Le rez de chaussée est loin d'être terminé avec le carrelage des cuisines et d'autres travaux d'aménagement de l'espace restauration du hall d'accueil, des salles de réunion et des bureaux.
Il indique également que les parkings vont être totalement refaits et nivelés. Il précise au Bureau que l'Architecte s'est engagé à livrer l'ouvrage à la fin du mois de novembre car la commission de sécurité de la préfecture est prévue pour la première quinzaine de décembre. Eric BIANCOLLI ajoute que la commande du mobilier est passée et que la livraison interviendra fin novembre.

- Les tarifs appliqués pour la réservation du nouveau Centre Technique

Sous la conduite du Directeur Financier, Eric BIANCOLLI, le Bureau étudie les tarifs qui seront appliqués dès la mise en service du nouveau Centre Technique. Il précise qu'ils seront soumis à l'approbation du Comité de Direction.
Préalablement Clarisse ROUGIER tient à préciser que la Ligue a déjà reçu plusieurs demandes de réservation.

TARIFS 2016/2017		LCO
RESTAURATION		
Repas Sportif - Entrée, plat, fromages, dessert et café		13.50 €
Repas Classique - Entrée, plat, fromages, dessert et café		15.00 €
Repas Séminaire - Entrée, plat, fromages, dessert, vin[1] et café		21.00 €
Repas Prestige - Entrée, plat, fromages, dessert, vin[2] et café		28.00 €
Vin rouge - Côte de blaye - Château Camaux (75 cl)		8.00 €
Vin rouge - a déterminer (75 cl)		
Vin rouge - a déterminer (75 cl)		
Vin Blanc - a déterminer(75 cl)		
Vin Blanc - a déterminer(75 cl)		
Champagne - (75 cl)		19.00 €
Eau minérale - (50 cl)		0.75 €
Eau minérale - (150 cl)		1.50 €
Pack Lunch - 2 sandwichs, chips, fruit et 1 bouteille d'eau (50 cl)		6.00 €
Pack Lunch + - Pack Lunch + 1 barre de céréales et 1 compote		7.00 €
Collation - Boisson chaude, jus de fruit, pain, jambon, fromage, œuf, laitage, fruit		8.50 €
Goûter - Boisson, pain, barre de chocolat, fruit		3.50 €
Pause café simple - Café, thé, jus de fruit et biscuit		3.30 €
Pause café viennoiserie - Café, thé, jus de fruit et mini-viennoiseries		4.80 €
Petit déjeuner Standard - Boisson chaude, jus de fruit, pain, beurre, confiture		5.00 €
Petit déjeuner Sportif - Standard + laitage, fruit et céréales		7.00 €
Brunch - Sportif + oeuf, jambon et fromage		9.90 €
Supplément viennoiserie - 2 au choix		2.50 €
HEBERGEMENT (tarif par personne)		
Chambre single - TV, Wifi, salle de bain privée, kit toilette, gel douche		35.00 €
Chambre duo - TV, Wifi, salle de bain privée, kit toilette, gel douche		30.00 €
Ménage chambre - Par jour		8.00 €
Kit literie - Remplacement draps		3.50 €
Kit toilette - Remplacement linge de toilette		3.50 €
DIVERS		
Location salle centre technique - 40-60 personnes - 85 m²	La journée	150.00 €
	Demi-journée	100.00 €
Location salle polyvalente - 50-120 personnes - 175 m²	La journée	250.00 €
	Demi-journée	170.00 €
Location du terrain et vestiaires -	La journée	400.00 €

[1] 1 bouteille de "Château CAMAUX" pour 4 personnes
[2] 1 bouteille de "Château CAMAUX" pour 3 personnes

4. POINT SUR LA REFORME TERRITORIALE

Le Président de la Ligue donne connaissance au Bureau du courrier qu'il a adressé à son homologue de la Ligue d'Aquitaine et de la réponse qu'il lui a été faite. Clarisse ROUGIER tient à rappeler que le prochain numéro de la lettre du rapprochement va sortir sous quinzaine.

- Assemblées Générales Annuelle, Financière et Extraordinaire du 1er Octobre 2016

Stéphane BASQ évoque l'ordre du jour avec les points importants qui vont être abordés pour cette dernière Assemblée de la Ligue du Centre-Ouest qui devra voter la fusion absorption avec la Ligue d'Aquitaine qui engendre la dissolution de notre Ligue actuelle.
Philippe GUILBAULT intervient sur l'organisation matérielle de ces Assemblées qui se tiendront à Tercé (86) au Domaine de Normandoux. Il donne des précisions sur le programme de cette importante manifestation organisée par le District de la Vienne.

- Compte-rendu du groupe de travail sur les compétitions

Bernard LADRAT en sa qualité d'animateur de ce groupe de travail, fonction qu'il partage avec Jean-Michel LARQUE, Président du District de Pyrénées Atlantiques.
Il fait le compte rendu de la séance de travail qui s'est tenue le 7 septembre dernier au Haillan, en précisant qu'il ne s'agit que de propositions qui devraient être validées par le nouveau Comité de la Ligue Nouvelle-Aquitaine après l'Assemblée Générale Elective du 21 Janvier 2017.
- CFA2 2016/2017 → 1 seule descente qui deviendra National 3 avec une poule de 14 par Ligue.
- Régional 1, 3 poules de 12 (36 équipes : 18 Aquitaine – 18 Centre-Ouest)
- Régional 2, 6 poules de 12 (72 équipes : 36 Aquitaine – 36 Centre-Ouest)
- Régional 3, 12 poules de 12 (144 équipes : 72 Aquitaine – 72 Centre-Ouest)
Pour les montées de Départemental 1 :
Gironde : 5 montées
Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Landes, Pyrénées Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne : 2 montées

Corrèze, Creuse et Lot et Garonne : 1 montée
Soit un total de 24 montées.
Il ajoute qu'en ce qui concerne les Jeunes, l'ETR va être consultée et pour les Féminines et le Futsal, une étude sera menée lors d'une prochaine réunion du groupe de travail.
Intervention de MM. Henri MONTEIL, Pierre LACROIX et Philippe LAFRIQUE.

5. COMPTE RENDU DE LA REUNION DES CLUBS DE DH DU LUNDI 29 AOUT 2016 A PUYMOYEN

Stéphane BASQ retrace le déroulement de cette réunion annuelle à laquelle tous les clubs de DH étaient représentés. Après avoir évoqué l'intervention du Président de la Ligue sur l'état d'avancement de la Réforme Territoriale, de Bernard LADRAT sur le projet de restructuration des Compétitions Régionales, de Vanessa JUGE sur le Label Jeunes et de Gilles BOUARD sur les qualifications des Techniciens, il fait état de la réflexion menée par les 3 Groupes de Travail (les Présidents avec Christian CHIROL, les Secrétaires et Trésoriers avec Saïd EL MOUFAKKIR et les Entraîneurs avec Gilles BOUARD).
Stéphane BASQ ajoute que la réunion s'est terminée après l'intervention de Séverin RAGER sur les modifications apportées aux lois du jeu, la signature de la charte de bonne conduite et la visite du chantier du nouveau Centre Technique sous la conduite de Michel BREMONT.

6. COMPTE RENDU DE LA REUNION ORGANISEE PAR LA DIRECTION REGIONALE JEUNESSE ET SPORTS DU VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2016 A PUYMOYEN SUR LES INFRACTIONS SEXUELLES SUR MINEURS

Clarisse ROUGIER fait le compte-rendu de cette réunion à laquelle il a participé avec Vanessa JUGE, Gilles BOUARD, Gilles EDME, Franck AZZOPARDI (Directeur du Centre de Formation des Chamois Niortais) et Christophe FOREST Entraîneur de l'ACFC, intervenant à la classe Sport Etudes de Marguerite de Valois Angoulême.
Il tient à préciser que cette réunion qui était organisée par la DRJSCS de la Région Aquitaine (le Directeur Régional Patrick BAHEGNE et l'Animateur Thierry MONTEILH) qui avait fixé les objectifs suivants :

- Informer les Cadres Techniques responsables de structures d'entraînement sportif pour les jeunes
- Comprendre les enjeux et les dérives possibles liés à l'adolescence en matière de sexualité
- Préciser les connaissances juridiques, scientifiques et psychologiques

Il cite en suivant les témoignages qui ont été apportés par certains participants.

Pour conclure, il propose qu'une réflexion soit menée au niveau du Football :

- En sensibilisant la FFF
- En menant des interventions lors des formations d'Educateurs
- En complétant le programme éducatif fédéral (PEF)
- En utilisant les réseaux sociaux pour mener une campagne de prévention

Intervention de MM. Henri MONTEIL, Pierre LACROIX et Gérard LENOIR.

7. EXAMEN DES DOSSIERS ET DEMANDES DIVERSES

Stéphane BASQ, en sa qualité de Secrétaire Général, développe les informations et les demandes diverses.

- Nouveaux décrets de lois concernant le Ministère des Sports – Août 2016

Le Bureau prend connaissance des textes adressés par les services juridiques de la FFF qui feraient l'objet d'une prestation et d'un vote lors de la prochaine Assemblée Fédérale du 18 Mars 2017.

1) La mise en place d'un nouveau règlement disciplinaire destiné à l'ensemble des Fédérations Sportives
2) Le certificat médical est désormais valable 3 ans

- Réunions à la FFF

Le Bureau note que la FFF va organiser prochainement les réunions suivantes :

- Groupe de Travail CTRA et CTDA les 26 et 27 Septembre 2016 au siège de la Ligue Languedoc-Roussillon à Montpellier
- Séminaire des CRTIS les 12 et 13 Octobre 2016 à la FFF (Guy MALBRAND et Matthieu BUNA y assisteront)

- Demande de subvention de la Section Régionale UNAF Centre-Ouest

Sur proposition de son Trésorier Général, le Bureau invite les deux Sections Régionales UNAF (Aquitaine et Centre-Ouest) à déposer une demande de subvention après le 1er Octobre 2016.

- Fusion des Sites Internet

Le Bureau donne son accord pour la page d'accueil du Site Internet de la Ligue du Centre-Ouest soit déployée à compter du 2/10/2016.

- Assemblée Générale des Districts

Le Bureau note que la Corrèze a arrêté la date du 3 Décembre 2016, en un lieu à désigner et que l'AG de la Creuse se tiendra à AJAIN le Vendredi 18 Novembre 2016 à 19 H.

- Courrier d'un arbitre de la Creuse

Le Bureau transmet ce dossier au District de la Creuse pour attribution.

- Courriels de l'ES BENEVENT MARSAC (23) et de l'UES MONTMORILLON (86)

Le Bureau constate que des réponses précises ont été apportées à ces deux clubs.

- Cotisation de membre individuel 2016/2017

Le bureau enregistre la cotisation de membre individuel de Monsieur Alain LASCAUX de Limoges (87)

8. INTERVENTIONS DIVERSES

- Pierrette BARROT évoque deux informations qui concernent le District de Charente-Maritime : des modifications vont être apportées aux statuts types (avant le 31/12/2017).
  - L'Avocat du District Maître DEVAINE lui a répondu pour l'affaire des photocopieurs.

- Clarisse ROUGIER intervient sur les remises du challenge du Fair-Play au Futuroscope ➔ la manifestation est maintenue.
  - Le 3ième tour de la Coupe de France avec deux matches qui ont fait l'objet d'une distribution inhabituelle de cartons ➔ une enquête est en cours.

- Bernard LADRAT aborde les points suivants qui concernent le District de la Haute-Vienne :
  - Recrutement d'un salarié en CDD (mi-temps) à compter du 1er Octobre 2016 pour le service comptabilité.
  - Le match FUTSAL France/Espagne va se dérouler à Limoges dans la nouvelle salle de Handball (intervention de Philippe LAFRIQUE)
  - L'horaire du match de Coupe de France Limoges FC/CS Feytiat peut être modifié avec l'accord des deux clubs.

- Philippe GUILBAULT signale qu'il a été invité à l'anniversaire du CS Dissay le Samedi 17 Septembre 2016. Il s'y rendra avec Béatrice MATHIEU et Stéphane BASQ.

Le Directeur Général,
Bruno PRECIGOU

Le Secrétaire Général,
Stéphane BASQ

COMITE DE DIRECTION

Réunion du Samedi 17 Septembre 2016

Présidence : M. Henri MONTEIL.
Présents : Mmes Pierrette BARROT - Béatrice MATHIEU et Nathalie JACQUET.
MM. Pierre LACROIX – Philippe LAFRIQUE – Clarisse ROUGIER – Philippe GUILBAULT – Bernard LADRAT – Gérard LENOIR – Jean-Claude MALOIRE – Jean-François BONNET – Paul CHAUMEIL – Jacques DANTAN – Yves FICHET – Daniel GUIGNARD – David GUILLON – Laurent LARBALETTE – Marc LEYGE – Gérard PERRIN et Stéphane BASQ.
Excusés : Mme Adeline VIGNE.
MM. Johny ROUGIER – Marc GIRAUD – James NOEL – Philippe GRANET – Jean-Claude RENON.
Jean-Pierre CHARBONNIER, Président de la C.R. Gestion des Compétitions.
Antonio FERNANDES, CTR du Limousin.
Assistent : MM. Stan-Eric STRZELECKI, Commissaire aux comptes.
Philippe CHAT, Président de la C.R. Arbitrage.
Jean-Michel CACOUT, Président de la C.R. Statuts, Règlements et Mutations.
Mme Vanessa JUGE, CTR DAP.
MM. Gilles BOUARD, Directeur Technique Régional, Séverin RAGER, CTRA.
MM. Vincent VALLET et Bruno PRECIGOU des Services Administratifs de la Ligue.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

Les procès-verbaux :
- du Comité du 29 Juin 2016 paru dans l'hebdo n° 257 du 8 Juillet 2016
- du Comité du 11 Juillet 2016 paru dans l'hebdo n° 258 du 26 Août 2016
- du Bureau du Comité de Direction du 27 Août 2016 paru dans l'hebdo n° 259 du 2 Septembre 2016

sont adoptés à l'unanimité et sans modification.

CONDOLEANCES

Le Comité présente ses sincères condoléances :
- A la famille de René LALU, ancien arbitre de Ligue, ancien Président de la CDA des Deux-Sèvres, ancien membre de la CRA.
- Au club du Tallud, suite au décès accidentel du joueur Florian COUTENTIN.
- Au club de Corme Royal, suite au décès accidentel du joueur Alexandre BOTTEAU.
- A Gaby BANCHEREAU de Thouars Foot 79 et du District des Deux-Sèvres pour le décès de sa sœur.
- A la famille de Yannick PORCHER, ancien joueur du SO Châtellerault.

VOEUX

Le Comité adresse des vœux de prompt et complet rétablissement à Jean-Luc HEBRE, CDFA du District de la Charente.

Le Président donne des nouvelles au Comité du Dr James NOEL dont l'état de santé s'est quelque peu stabilisé.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Activités depuis le dernier Comité

Le Président tient à préciser au Comité que cette séance de travail portera essentiellement sur l'arrêté des comptes de la saison 2015/2016 avec une intervention du Commissaire aux Comptes de la Ligue, Monsieur Stan-Eric STRZELECKI et la présentation du budget prévisionnel de la nouvelle Ligue.
Il évoque les Assemblées Annuelle, Financière et Extraordinaire du Samedi 1er Octobre 2016 à Tercé (86) avec l'adoption du Traité de Fusion dans lequel figure les nouveaux statuts qui s'appliqueront pour l'élection du Président et du Comité de Direction de la Ligue Nouvelle-Aquitaine prévue lors de l'Assemblée Générale Elective du Samedi 21 Janvier 2017 à Marsac (24).
Il fait un bref historique de la Ligue du Centre-Ouest qui a été créée en 1919 par Paul DAUBIGNE, puis présidée par Robert COTTEREAU, René FOUGERE, Jacques LAVERGNE et lui-même. Il rappelle que la Ligue d'Aquitaine va absorber la Ligue du Centre-Ouest qui va disparaitre le 1er Octobre 2016.
Il ajoute qu'un Comité regroupant les représentants des deux Ligues est prévu le Samedi 15 Octobre à 9h30 à Puymoyen.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU BUREAU DE LIGUE DU 16 SEPTEMBRE 2016

Stéphane BASQ en sa qualité de Secrétaire Général relate le déroulement du Bureau de Ligue qui s'est tenu la veille. Il signale que certaines rubriques figurent également à l'ordre du jour du Comité (travaux du Centre Techniques et tarifs de réservation, la réforme territoriale avec le groupe de travail sur les compétitions). Il revient plus particulièrement sur la réunion des clubs de DH et sur la réunion organisée par la Direction Régionale Jeunesse et Sports du Vendredi 2 Septembre à Puymoyen concernant les infractions sexuelles sur mineurs.

AFFAIRES FINANCIERES

En préambule le Trésorier Général, Jean-Claude MALOIRE remercie tous les membres du Comité et tout le personnel pour le travail accompli pendant 8 ans en précisant que les fonds propres de la Ligue ont été multipliés par 1,5. Il apporte des précisions sur le mode de fonctionnement de la trésorerie Aquitaine/Centre-Ouest durant la période transitoire du 2 Octobre 2016 au 21 Janvier 2017.

1) Situation financière au 16/09/2016

Le Trésorier indique au Comité que le niveau de trésorerie de notre Ligue diminue de 300 000 € par rapport à la même date de l'année précédente, cette différence s'explique par l'excédent de financement de notre Centre Technique par rapport à l'emprunt réalisé (200 000 € à ce jour).
Il tient à préciser que notre situation financière n'est nullement préoccupante.

2) Présentation des comptes définitifs arrêtés au 30/06/2016

Le Trésorier Général procède à la présentation des comptes.
Le compte de résultat au 30/06/2016 laisse apparaître un bénéfice de 274 891 €, celui-ci représente 6,60 % des produits et sera entièrement affecté au financement du nouveau Centre Technique.

Des produits stables

Ils sont passés de 4 156 577 € à 4 154 777 € soit une baisse de 1 800 €. La mise en place du carton blanc a participé à cette légère diminution.

Des charges de fonctionnement qui progressent de 1,55 %

Elles passent de 3 820 532 € à 3 879 886 € soit une hausse de 59 354 €.

Il fait observer que des postes diminuent :
- Les frais de déplacement
- Les frais d'arbitrage au niveau national

D'autres progressent modérément :
- Les frais d'électricité, de gaz, d'eau
- Les congés payés du personnel
- Les frais financiers (début du remboursement de l'emprunt)

Des postes exceptionnels :
- Les assurances liées au chantier

Présentation du bilan

Le total s'équilibre à un montant de 6 887 775 €.

L'actif immobilisé

Il progresse fortement de 1 614 169 €.
Les récents investissements justifient cette hausse, notamment les acomptes versés sur la construction du Centre Technique.

L'actif circulant

Il est en nette progression, néanmoins celle-ci doit être corrigée du solde du montant net restant à financer pour terminer le Centre Technique.
Au niveau du passif, on constate la progression de dettes à long terme et à court terme, toujours liée à la construction du Centre Technique.
Le fond de roulement de la Ligue diminue mais représente encore 2 mois et demi d'avance par rapport au budget de fonctionnement.

Le Comité donne quitus au Trésorier Général pour sa gestion.

- Intervention du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux Comptes Stan-Eric STRZELECKI de la SARL Alliance-Commissariat aux Comptes déclare que la Ligue du Centre-Ouest bénéficie d'une situation exceptionnelle de Trésorerie avec des fonds propres et une bonne gestion, ce qui a permis de se lancer dans l'important investissement immobilier que représente la construction d'un nouveau Centre Technique.
Il ajoute qu'il a passé 10 années très enrichissantes à superviser les comptes de la Ligue du Centre-Ouest.
Le Président lui renouvelle ses remerciements pour sa compétence et les précieux conseils qu'il a prodigués dans le domaine financier.

- Présentation du budget prévisionnel 2016/2017 de la nouvelle Ligue

Le budget fusionné 2016/2017 s'équilibre à un montant de 8 364 520 €.

Le Trésorier explique que la réalisation d'un budget nécessite de rechercher des bases solides et notamment de se référer aux derniers comptes de résultat arrêtés le 30/06/2016.
Le Trésorier passe en revue le détail des charges et le détail des produits et commente les principales variations entre les réalisations et les prévisions.
La construction de ce budget reste prudente et permettra à la nouvelle équipe élue en Janvier prochain, de continuer à fonctionner sereinement.
Intervention de MM. Henri MONTEIL et Clarisse ROUGIER.
Le Comité approuve les comptes de la Ligue du Centre-Ouest arrêtés au 30/06/2016 et approuve également le Budget prévisionnel 2016/2017 de la Future Grande Ligue.
Le Trésorier Général remercie les membres du Comité et s'engage donc à présenter lors de la prochaine AG, l'ensemble de ces documents comptables.

POINT SUR LES TRAVAUX DU NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE ET PRESENTATION DES TARIFS DE RESERVATION

- Le point sur les travaux

Le Président de la Ligue fait le point sur l'état d'avancement des travaux avec le deuxième étage qui est presque terminé (il ne reste plus que les revêtements de sol) et le premier étage qui est aussi bien avancé. Le rez de chaussée est loin d'être terminé avec le carrelage des cuisines et d'autres travaux d'aménagement de l'espace restauration du hall d'accueil, des salles de réunion et des bureaux.
Il indique également que les parkings vont être totalement refaits et nivelés. Il précise au Comité que l'Architecte s'est engagé à livrer l'ouvrage à la fin du mois de novembre car la commission de sécurité de la préfecture est prévue pour la première quinzaine de décembre.

- Les tarifs appliqués pour la réservation du nouveau Centre Technique

Clarisse ROUGIER fait part au Comité des critères qui ont été retenus par le groupe de travail qu'il dirige en ce qui concerne la réservation du nouveau Centre Technique baptisé « Le Cercle ».

TARIFS 2016/2017		LCO
RESTAURATION		
Repas Sportif - Entrée, plat, fromages, dessert et café		13.50 €
Repas Classique - Entrée, plat, fromages, dessert et café		15.00 €
Repas Séminaire - Entrée, plat, fromages, dessert, vin[1] et café		21.00 €
Repas Prestige - Entrée, plat, fromages, dessert, vin[2] et café		28.00 €
Vin rouge - Côte de blaye - Château Camaux (75 cl)		8.00 €
Vin rouge - a déterminer (75 cl)		
Vin rouge - a déterminer (75 cl)		
Vin Blanc - a déterminer(75 cl)		
Vin Blanc - a déterminer(75 cl)		
Champagne - (75 cl)		19.00 €
Eau minérale - (50 cl)		0.75 €
Eau minérale - (150 cl)		1.50 €
Pack Lunch - 2 sandwichs, chips, fruit et 1 bouteille d'eau (50 cl)		6.00 €
Pack Lunch + - Pack Lunch + 1 barre de céréales et 1 compote		7.00 €
Collation - Boisson chaude, jus de fruit, pain, jambon, fromage, œuf, laitage, fruit		8.50 €
Goûter - Boisson, pain, barre de chocolat, fruit		3.50 €
Pause café simple - Café, thé, jus de fruit et biscuit		3.30 €
Pause café viennoiserie - Café, thé, jus de fruit et mini-viennoiseries		4.80 €
Petit déjeuner Standard - Boisson chaude, jus de fruit, pain, beurre, confiture		5.00 €
Petit déjeuner Sportif - Standard + laitage, fruit et céréales		7.00 €
Brunch - Sportif + oeuf, jambon et fromage		9.90 €
Supplément viennoiserie - 2 au choix		2.50 €
HEBERGEMENT (tarif par personne)		
Chambre single - TV, Wifi, salle de bain privée, kit toilette, gel douche		35.00 €
Chambre duo - TV, Wifi, salle de bain privée, kit toilette, gel douche		30.00 €
Ménage chambre - Par jour		8.00 €
Kit literie - Remplacement draps		3.50 €
Kit toilette - Remplacement linge de toilette		3.50 €
DIVERS		
Location salle centre technique - 40-60 personnes - 85 m²	La journée	150.00 €
	Demi-journée	100.00 €
Location salle polyvalente - 50-120 personnes - 175 m²	La journée	250.00 €
	Demi-journée	170.00 €
Location du terrain et vestiaires -	La journée	400.00 €

[1] 1 bouteille de "Château CAMAUX" pour 4 personnes
[2] 1 bouteille de "Château CAMAUX" pour 3 personnes

Le Comité entérine les tarifs qui ont été présentés et étudiés par le Bureau du Comité de Direction.

ASSEMBLEES GENERALES ANNUELLE, FINANCIERE et EXTRAORDINAIRE du 1er OCTOBRE 2016 à TERCE (86)

- Derniers préparatifs

Philippe GUILBAULT, en sa qualité de Président du District organisateur, fait le point sur l'organisation ce cette importante Assemblée qui verra la fin de la Ligue du Centre-Ouest après quasiment 100 ans d'existence. Il précise les différents lieux des Assemblées, du repas de gala et de l'hébergement du samedi soir pour les membres du Comité de Direction et du Personnel de la Ligue.

Béatrice MATHIEU rappelle que chaque membre du Comité a été avisé par courriel avec un coupon réponse de participation et de présence au repas de gala. Elle souhaite que chacun puisse répondre le plus rapidement possible.

Stéphane BASQ reprend l'Ordre du Jour et exprime 5 temps forts qui rythmeront cette grande Assemblée :

- L'Assemblée Annuelle Ordinaire
- L'Assemblée Financière
- L'Assemblée Extraordinaire et la présentation du Traité de Fusion
- La vidéo retraçant l'histoire de la Ligue et la remise d'un présent à chaque club
- Le discours de clôture du Président

Vincent VALLET précise que les convocations officielles seront adressées dès lundi aux clubs Nationaux et Régionaux par voie postale mais aussi sur leur messagerie officielle ZIMBRA.

- Examen des modifications des Règlements Généraux de la Ligue

Jean Michel CACOUT, en sa qualité de Président de la Commission Régionale Règlements, Litiges et Mutations, reprend en détail la liste des articles qui vont être modifiés et proposés au vote de l'AG du 1er Octobre. Ces modifications portent essentiellement sur les nouvelles dispositions des Règlements Généraux de la FFF.

- Article 19 – Statut de l'Arbitrage : ajout du championnat de France Féminin de Division 2 avec l'obligation d'un arbitre et l'amende financière fixée à 140€
- Article 21 – Encadrement Technique : l'équivalence du BEF est reportée au 25 Avril 2018 – Précision sur la licence Animateur Fédéral pour la PL
- Article 22 – Accompagnateur / banc de touche : la présence sur le banc de touche concerne à la fois le Championnat mais aussi la Coupe.
- Article 27 : un club sera radié au bout de deux saisons d'inactivité (anciennement 3 saisons)
- Article 41 – Période de changement de club : les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum deux fois dans la même pratique quelque soit la période.
- Article 69 – feuille de match : l'adaptation est faite avec la FMI
- Article 70 – vérification des licences : un point concernant les licences des joueurs LFP
- Article 82 bis – participation des joueuses U17 et U16 : l'article est réécrit en précisant les dispositions règlementaires de participation en Seniors pour les U17 F puis pour les U16 F.
- Article 84 – Mixité : les joueuses U16 F inscrites sur la liste « Pôle Espoirs » peuvent évoluer en compétitions masculines U15
- Article 92 – Equipes réserves : Précisions sur la participation à la dernière rencontre officielle des joueurs U14, U16 et U18.
- Article 93 – Nombre de joueurs surclassés : pour les compétitions U12/U12F à U15/U15F, il peut être inscrit un nombre de joueurs illimités de la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée, un maximum de 3 joueurs de la catégorie d'âge de deux ans inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée
- Article 100 – Réclamations / Evocations : la falsification et la fraude sont remplacées par l'infraction définie à l'article 207 des RG de la FFF. Il est aussi ajouté la participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match.

- Annexe 1 – Epreuve des Tirs aux Buts : l'arbitre tire à pile ou face pour choisir le but.

Il conclut ensuite son intervention sur l'ajout d'un paragraphe pour le championnat Régional U17 dans le cas où l'équipe est rétrogradée du CN U17 alors qu'une équipe U17 Honneur du même club peut accéder au championnat U18 Honneur. Il indique que l'équipe reléguée du CN U17 évoluera en U18 Honneur et que l'équipe U17 Honneur sera engagée en U18 PH.

Le Président et l'ensemble des membres du Comité le remercient à nouveau pour son expertise en la matière et la disponibilité qu'il consacre aux clubs pour toutes questions règlementaires.

DERNIERES AVANCEES SUR LA REFORME TERRITORIALE ET PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE ET ELECTIVE DU 21 JANVIER 2017 à MARSAC (24)

Le Président Henri MONTEIL annonce au Comité de Direction la candidature officielle et déclarée dans la presse de M. Amador CARRERAS comme tête de liste en vue de l'élection du 21 Janvier 2017. Sur ce point, en prend note et regrette que cette candidature n'ait pas fait l'objet d'une consultation au préalable avec la Ligue du Centre-Ouest. Il poursuit en indiquant que le Groupe de Travail SPORTIF s'est réuni le 07 Septembre dernier au Haillan et que le Groupe de Travail Ressources Humaines devrait faire de même dans les prochains jours.

Bernard LADRAT souhaite relater le déroulement de la réunion du Groupe de Travail SPORTIF qu'il anime conjointement avec Jean Michel LARQUE.
Il précise qu'il s'agit de propositions qui devront être validées par le nouveau Comité de la Ligue Nouvelle-Aquitaine après l'Assemblée Générale du 21 Janvier 2017.
- CFA2 2016/2017 → 1 seule descente qui deviendra National 3 avec une poule de 14 par Ligue.
- Régional 1, 3 poules de 12 (36 équipes : 18 Aquitaine – 18 Centre-Ouest)
- Régional 2, 6 poules de 12 (72 équipes : 36 Aquitaine – 36 Centre-Ouest)
- Régional 3, 12 poules de 12 (144 équipes : 72 Aquitaine – 72 Centre-Ouest)

} application 2018/2019

Pour les montées de Départemental 1 :
Gironde : 5 montées
Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Landes, Pyrénées Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne : 2 montées

Corrèze, Creuse et Lot et Garonne : 1 montée
Soit un total de 24 montées.

Le Président reprend la parole pour la préparation de l'Assemblée Générale Constitutive et Elective du 21 Janvier prochain à MARSAC (24). Il indique qu'à partir du 1er Octobre, une période transitoire sera instaurée avec M. CARRERAS comme Président. A ce sujet, une prochaine réunion des deux Comités de Direction est programmée le 15 Octobre au siège de la Ligue du Centre-Ouest où la question de l'organisation de cette Assemblée sera abordée.

Il souhaite que deux membres du Comité assistent en tant qu'auditeur Libre à l'Assemblée Générale de la Ligue d'Aquitaine le 1er Octobre à PESSAC (33). Paul CHAUMEIL et Laurent LARBALETTE sont désignés. Un courrier sera adressé dans ce sens à l'attention de la Ligue d'Aquitaine.

COMPETITIONS REGIONALES

Gérard PERRIN, en sa qualité de membre de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, relate les différents points sur les Coupes et les Championnats.

- Coupe de France : le tirage du 4ème Tour a été effectué mercredi dernier au sein de la concession WOLKSWAGEN à CHAMPNIERS (16) avec des affiches prometteuses et des derbys. Il précise que le tirage du 5ème Tour aura lieu le mercredi 28 Septembre au PMU L'Hippodrome à PANAZOL puis le 6ème Tour à France 3 REGIONS à LIMOGES le 13 Octobre 2016.

- Coupes CENTRE-OUEST, GAMBARDELLA et FEMININES : le point est fait sur les engagés et les prochaines échéances.

- Championnats Régionaux : il revient sur la 1ère journée qui s'est déroulée début septembre avec quelques couacs au niveau de la FMI sur la PH et la PL. Il précise que deux rencontres ont été reportées suite à des décès. Il se montre inquiet pour les U19 PH avec déjà 3 forfaits dont 2 dans la même poule.

- Championnat Futsal : la poule unique sera composée de 9 équipes (6 la saison passée) toutes du Poitou-Charentes. David GUILLON ajoute un complément d'informations sur la Coupe Nationale Futsal avec 17 équipes engagées.

Intervention de Daniel GUIGNARD sur l'alerte des joueurs suspendus sur la Feuille de Match Informatisée mais aussi sur l'impossibilité règlementaire des équipes U18 Honneur à pouvoir s'engager en Coupe GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE.
Sur ce dernier point, un large débat s'instaure avec les interventions de Gilles BOAURD, Jean Michel CACOUT et Gérard PERRIN.
Le Comité décide de formuler un vœu auprès de la FFF pour réintégrer ces équipes U18 Honneur à l'engagement en Coupe GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE.

POINT SUR LES LICENCES

Vincent VALLET, en sa qualité de Chef de Service Licences et Secrétariat Général, dresse un bilan périodique des licences enregistrées au 15 Septembre 2016. Il se montre très inquiet avec une perte de 4000 licenciés expliquée par la baisse continuelle en Seniors (-1500) mais aussi le Foot Animation (-1230). Il tempère ses propos en expliquant que les clubs n'ont pas encore enregistré toutes leurs licences notamment chez les plus jeunes et que la situation du mois d'Octobre permettra de dégager une tendance pour cette saison 2016/2017.
Il ajoute que les non pratiquants sont également en diminution, notamment les dirigeants et les arbitres.
IL conclut sur une note positive avec les chiffres encourageants en Futsal mais surtout en Football Féminin.

Intervention de Gilles BOUARD sur la délivrance des Licences Technique qui ne nécessitent plus l'obtention de la carte professionnelle pour les Educateurs sous contrat Bénévole.

ARBITRAGE

Philippe CHAT, en sa qualité de Président de la Commission Régionale d'Arbitrage, expose les prochaines échéances de l'Arbitrage en CENTRE-OUEST sur le second semestre 2016 (voir calendrier en annexe).

Il revient sur plusieurs points :

- Il souhaite connaître les coordonnées des nouveaux délégués en DH pour leur adresser des cartons blancs mais aussi quelques recommandations. Bernard LADRAT s'engage à lui communiquer ces données.
- Il revient sur la Réunion Annuelle des Arbitres de Ligue qui s'est déroulée le samedi 27 Août en présence de M. Pascal PARENT, Membre de la DTA. Il précise que les Tests Physiques se sont déroulées dans d'excellentes conditions malgré le retard de près d'une heure du Gardien du complexe.
- Il adresse au Comité deux demandes d'intégration au corps des Observateurs : M. Julien VARVOUX et Gérard MIGNE (tous les deux anciens arbitres L1) dont il reste à préciser les missions.
- Il termine en indiquant au Comité que la Ligue du Centre-Ouest devient pilote sur l'utilisation d'un rapport d'observation informatique universel.

Séverin RAGER ajoute des compléments d'informations sur la Réforme Territoriale et se montre très inquiet puisque la DTA ne donne aucune feuille de route pour aborder au mieux ce passage délicat.

Le Comité demande à Philippe CHAT de contacter son homologue de la Ligue d'Aquitaine pour évoquer la nouvelle organisation de l'Arbitrage sur la future Ligue.

INTERVENTIONS DIVERSES

- David GUILLON rappelle qu'un stage d'Arbitres Futsal va se dérouler ce week-end au Centre Technique de la Ligue. Il en profite pour adresser ses remerciements au Personnel Administratif de la Ligue pour leur réactivité quant à l'organisation de ce rassemblement.

Prochaine réunion : le samedi 15 Octobre 2016

Le Directeur Général,
Bruno PRECIGOU

Le Secrétaire Général,
Stéphane BASQ

ANNEXE 1 – CALENDRIER ARBITRAGE

sous réserve de modifications

Calendrier ARBITRAGE
saison 2016/17

09/09/2016

2016	JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
1	V	Réunion bilan SSFA	L		J		S	AG LCO	M		J	
2	S		M		V		D		M		V	Formation Initiale
3	D		M		S	JA	L		J		S	JA
4	L		J		D		M		V		D	L2
5	M		V		L		M		S		L	
6	M		S		M		J		D		M	
7	J		D		M		V	Formation initiale	L		M	
8	V		L		J		S		M		J	
9	S		M		V	Stage Obs.	D		M		V	
10	D		M		S	Stage Initiateurs	L		J		S	Arbitres 86
11	L		J		D		M		V	Armistice 14	D	
12	M		V		L		M		S	stage sup de Ligue	L	
13	M		S		M		J		D		M	
14	J		D		M		V	CRA Bureau	L		M	
15	V		L		J		S		M		J	
16	S		M		V		D		M		V	TEST / Sélection FFF
17	D		M		S	stage FUTSAL	L		J		S	
18	L		J		D		M		V	Formation Initiale	D	
19	M		V		L		M		S		L	
20	M		S		M		J	Interdistricts Garçons 19, 79, 86,	D		M	
21	J		D		M		V	sél. Rég: U14	L		M	
22	V		L		J		S	JA	M		J	
23	S		M		V	Formation Initiale	D		M		V	
24	D		M		S		L	Initiateurs JA	J		S	
25	L		J		D		M		V	FEMININE	D	Noël
26	M		V	CRA Bureau	L		M		S	AA	L	
27	M		S	Réunion Début Saison	M		J	Interdistricts Garçons 16, 17, 23, 87	D		M	
28	J		D		M		V		L		M	
29	V		L	Réunion Arbitres / clubs DH	J		S		M		J	
30	S		M		V		D		M		V	
31	D		M				L				S	

2017	JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
1	D	Jour de l'an	M		M		S	Formation Arbitres Ligue	L	Fête du Travail	J	
2	L		J		J		D		M		V	FFF
3	M		V	FFF	V		L		M		S	
4	M		S		S	CRA	M		J		D	Pentecôte
5	J		D		D		M		V		L	
6	V		L		L		J		S		M	
7	S	FFF	M		M		V	FFF	D		M	
8	D		M		M		S		L	Armistice 45	J	
9	L		J		J		D		M		V	Examens FFF
10	M		V	CRA Bureau	V	FFF	L		M		S	
11	M		S		S		M		J		D	FORMATEURS 1er degré (Auvergne)
12	J		D		D		M		V	FFF	L	
13	V	L3	L		L		J		S		M	
14	S		M		M		V		D		M	
15	D	Formation Initiale (X2)	M		M		S		L		J	
16	L		J		J	Stage JAF	D	Pâques	M		V	CRA Bureau
17	M		V	FFF	V	Stage interligue	L		M		S	
18	M		S		S		M		J		D	
19	J		D		D		M		V		L	
20	V		L		L		J		S	Examen candidats Ligue	M	
21	S	AG Ligue	M		M		V	FFF	D		M	
22	D		M		M		S		L		J	
23	L		J		J		D	Théorie Ligue	M		V	Réunion Pdt CRA / CTRA
24	M		V		V	FFF	L	stage JA	M		S	
25	M		S		S		M		J	Ascencion	D	
26	J		D		D		M	Correction	V		L	
27	V	FFF	L		L		J	CRA Bureau	S		M	
28	S		M		M		V	FFF	D		M	
29	D	Formation Initiale			M		S		L		J	
30	L				J		D		M		V	
31	M				V	CRA Bureau			M			

POLE 1 – APPELS

Réunion du 22 Septembre 2016

Présents : MM. Guy GEAY – Jean-Michel GAY – Jean-Charles GUIGUEN - Michel LALARDIE – Paul CHAUMEIL.
Excusé : M. Timothée JOHNSON.

Appel de l'Arbitre Ruddy ADALVIMART contre une décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage (CRSA) du 22 Juillet 2016 – Refus de mutation en faveur du club de l'A.S. Maritime Nieul S/Mer

Cet appel est recevable dans sa formulation et son délai

La Commission entend :

- Le Président Sylvain JEGO de l'A.S. Maritime Nieul S/Mer
- L'Arbitre Ruddy ADALVIMART
- Le représentant de la CRSA Michel MATHIAS

C'est d'abord Ruddy ADALVIMART, Arbitre appelant qui développe de nouveaux arguments sur sa situation personnelle et professionnelle.
Le Président du club d'accueil, Sylvain JEGO, souligne ensuite tout l'intérêt qu'il porte à la couverture de son club dès cette saison pour être en conformité avec le Statut de l'Arbitrage.
Enfin, le représentant de la CRSA, Michel MATHIAS, expose les raisons de la décision initiale et indique que la Commission n'avait pas connaissance des pièces argumentaires présentées ce jour en appel, ce que confirme Ruddy ADALVIMART.

Après la clôture de cette audition, la Commission Régionale d'Appels statuant en dernier ressort réforme la décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 22 Juillet 2016.
Considérant les éléments nouveaux et conformément à l'article 33 –alinéa 3 du Statut de l'Arbitrage, accorde le rattachement de l'Arbitre Ruddy ADALVIMART au club de l'A.S. Maritime Nieul S/Mer à compter de la présente saison 2016/2017.

Le Président,
Paul CHAUMEIL

POLE 1 – REGLEMENTS, LITIGES, MUTATIONS

Réunion restreinte du 20/09/2016.

Présents : MM. CACOUT - GAULT – GUILLEN.

*****

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 10 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 93 euros.
Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 103 paragraphe B des R.G. de la Ligue).

*****

Réserves et Réclamations

Match n° 18401205 – Promotion d'Honneur - Poule C – A. FRANCO PORTUGAISE LIMOGES / E.S. NONARDAISE – du 04/09/2016.

Réserves de l'E.S. NONARDAISE sur « la qualification de l'ensemble des joueurs de l'A.F.P. ne présentant aucune licence. Sur l'éventualité du nombre de mutations susceptibles d'être supérieur à 6 (limite autorisée). Sur le délai de qualification de chacun des joueurs ».

La Commission reprend le dossier mis en instance par P.V. du 15/09/2016.

Elle déclare les réserves régulièrement confirmées recevables en la forme et, puisqu'aucune licence ne fut présentée avant la rencontre, examine les conditions de qualification (4 jours francs après la date d'enregistrement de la licence – Article 89 des R.G. de la F.F.F.) et de participation (nombre de mutés) de tous les joueurs inscrits sur la présente feuille de match.

1) Concernant la qualification, constate que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match pour participer à cette rencontre ont une licence validée avant le 31 août 2016, ce qui respecte le délai de 4 jours francs indiqué ci-dessus.
2) Concernant les joueurs porteurs d'une licence mutation (article 160 des R.G. de la F.F.F.) constate :
   - Que le joueur DA SILVA Kévin a une licence « mutation » enregistrée le 11/07/2016
   - Que le joueur DA SILVA Steven a une licence « mutation » enregistrée le 11/07/2016
   - Que le joueur JABBIE Soulimane a une licence « mutation » jusqu'au 19/01/2017
   - Que le joueur SANTOS Pierre Nicolas a une licence « mutation » jusqu'au 14/09/2016
   - Que le joueur CHAUMOND Florian a une licence « mutation hors période enregistrée le 16/08/2016.

Devant des faits, la Commission dit que les joueurs inscrits sur la présente feuille de match respectaient, tant vis-à-vis de la participation que de la qualification, les critères leur permettant de disputer cette rencontre.

La Commission constate également qu'à la date de la rencontre les licences de l'A. FRANCO PORTUGAISE LIMOGES n'étaient pas imprimées par le service Licences de la L.C.O., du fait que le club n'était pas à jour financièrement (non-paiement de sa quote-part sur les licences).
Note cependant que la régularisation est intervenue depuis la date de la rencontre.
Elle note aussi que le club de l'E.S. NONARDAISE, dans sa lettre de confirmation des réserves, indique qu'aucune tablette n'a été présentée par le club recevant alors que le recours à la FMI est obligatoire en vertu du préambule de l'annexe 1 bis des R.G. de la F.F.F. et des dispositions adoptées par le Comité de la L.C.O.

Devant ce fait, la Commission :

- Considérant que l'Arbitre de la rencontre, M. TOUPLIN Bruno, confirme qu'à aucun moment la tablette ne lui a été présentée (courriel du 16/09/2016)
- Considérant la réponse du club de l'A. FRANCO PORTUGAISE LIMOGES de ce jour
- Considérant que le club de l'A. FRANCO PORTUGAISE LIMOGES, en ne présentant pas de tablette afin d'établir la FMI, a contrevenu aux dispositions de l'annexe 1 bis des R.G. de la F.F.F. paragraphe « formalités d'avant match » qui précise « à l'occasion de ces rencontres, le club recevant doit fournir une tablette permettant un accès à la FMI sous peine d'encourir la perte du match ».
- Considérant cette anomalie, dit qu'en cas de nouvelle absence de la tablette elle appliquera strictement les dispositions de l'annexe 1 bis des R.G. de la F.F.F. reprises ci-dessus.

La Commission confirme donc le résultat acquis sur le terrain et inflige :
- Au club de l'A. FRANCO PORTUGAISE LIMOGES une amende de 37 € pour non-respect de ses obligations,
- Au club de l'E.S. NONARDAISE des droits de confirmation des réserves de 37 €.

Transmet le dossier à la Commission Régionale de Gestion des compétitions aux fins d'homologation.

Le Président
Jean-Michel CACOUT
Le Secrétaire
Jean GUILLEN

Réunion restreinte du 23/09/2016.

Présents : MM. CACOUT - GAULT – GUILLEN.

*****

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 10 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 93 euros.
Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 103 paragraphe B des R.G. de la Ligue).

Evocations

Match n°18401472 – Promotion de Ligue - Poule B – U.A. COGNAC FOOTBALL (2) / U.F. BARBEZIEUX-BARRET – du 17/09/2016.

Participation du joueur GAUTRON Romain, de l'U.A. COGNAC FOOTBALL (2), suspendu.

La Commission,
Pris connaissance du dossier transmis par le service Compétitions.
Jugeant en premier ressort,
- Considérant que le club de l'U.A. COGNAC FOOTBALL a été informé par courriel en date du 20/09/2016
- Considérant que le joueur GAUTRON Romain a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline, réunie le 02/09/2016, de 2 matches de suspension dont l'automatique, sanction applicable à compter du 29/08/2016.
- Dit qu'il ne pouvait participer à la rencontre citée en rubrique,
- Donne match perdu par pénalité à l'U.A. COGNAC FOOTBALL (2) - 0 point et 0 but à 3, au bénéfice de l'U.F. BARBEZIEUX-BARRET
- Les droits d'évocation, soit 37 €, seront portés au débit de l'U.A. COGNAC FOOTBALL
- Transmet le dossier à la Commission Régionale de Gestion des Compétitions aux fins d'homologation.

Le Président
Jean-Michel CACOUT
Le Secrétaire
Jean GUILLEN

POLE 3 – COMPETITIONS

Réunion du 15 Septembre 2016

Présidence : M. GUIGUEN.
Présents : Mme MOREAU – MM. PERRIN – BAUDOUIN.
Excusés : MM. CHARBONNIER – FARGES – BETOUX - GIRAUD.
Assistent : Mme CHAMINANT (remplace M. FARGES) – MM. ROUDIER (remplace M. GIRAUD) - GRANET (représentant des clubs au Comité de Direction de Ligue) - MOUTHAUD (Service Compétitions L.C.O.).

La Commission souhaite revoir son collègue Claude FARGES le plus rapidement possible, suite à sa prochaine hospitalisation.

*****

COUPE DE FRANCE

3ème Tour :
La Commission homologue les résultats des 48 matches de ce tour (sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour).

Calendrier du 4ème tour :
24 matches avec 48 vainqueurs du 3ème tour.

La Commission procède à la constitution de 2 groupes puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort suivant le règlement de la Coupe de France.
Celui-ci est effectué par M. Xavier FREDON, Directeur de la concession MCA Volkswagen et Mme Pauline CHAUCHEPRAT, Responsable Marketing de MCA Volkswagen, en présence :

- De M. MONTEIL, Président de la L.C.O.
- De M. RENON, Vice-Président du District de la Charente
- De Mmes CHAMINANT, MOREAU - MM. GUIGUEN, PERRIN, BETOUX, DESLIAS, ROUDIER, de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions.
- De MM. PRECIGOU, EL MOUFAKKIR, RICHE et MOUTHAUD, des services administratifs de la L.C.O.
- Des clubs suivants : U.A. Cognac Football, Royan-Vaux A.F.C., E.S. Saintes Football, A.S. Réthaise, A.S. Puymoyen, Angoulême Charente F.C., F.C. Charente Limousine, A.S. Montguyonnaise, U.S. Usson du Poitou.

La Ligue du Centre-Ouest remercie le personnel de la concession MCA Volkswagen pour la qualité de l'accueil.

Les rencontres se dérouleront le Dimanche 25 Septembre 2016 à 15h00 ou le Samedi 24 Septembre 2016 à 20h00 pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

La règle des REMPLACES-REMPLACANTS ne s'applique plus (pour les deux premiers tours seulement).

Tirage du 5ème tour : ce tirage aura lieu le mercredi 28 Septembre 2016 à partir de 18h30 dans les locaux du PMU « L'Hippodrome » à Panazol (Haute-Vienne).

COUPE DU CENTRE-OUEST

1er Tour :

Match n° 18635946 – F.C. Monts sur Guesnes / U.S. Fenioux du 28/08/2016
Courrier de l'U.S. Fenioux du 13/09/2016 mentionnant ne pas avoir perçu son indemnité de déplacement.
Le F.C. Monts sur Guesnes sera débité de 45.60 euros pour en créditer l'U.S. Fenioux.
Les dirigeants des clubs visiteurs doivent s'assurer du paiement de cette indemnité sur place

et ne pas « attendre » que le match soit passé pour réagir.

2ème Tour :

La Commission homologue les résultats des 122 matches de ce tour, *à l'exception du match n° 18844129 ci-dessous* fixé le 21/09/2016 (sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour), avec les dossiers suivants :

Match n° 18844129 – U.S.S. Mérinchal / U.S. St-Léonard de Noblat du 11/09/2016
Demande de l'U.S. St-Léonard de Noblat de reporter ce match suite à un décès.
Après accord de l'adversaire (09/09/2016) et du Président de la Commission, ce match est reporté au mercredi 21/09/2016 à 20h00 sur le stade V. Pakomoff à Aubusson.

Match n° 18843995 – Soubise O.C. / U.S. Clou Bouchet du 11/09/2016
Absence de l'U.S. Clou Bouchet.
La Commission déclare le forfait de l'U.S. Clou Bouchet et dit Soubise O.C. qualifié pour la suite de la compétition.
Amende de 54 euros pour forfait à l'U.S. Clou Bouchet.
L'U.S. Clou Bouchet sera débitée de 15.96 euros pour en créditer l'arbitre M. Michael MARTIN.

Match n° 17844132 – U.S. St-Sulpice les Champs – A.S. St-Georges la Pouge / A.S. Lussac les Eglises du 11/09/2016
Courriel de l'U.S. St-Sulpice les Champs.
La Commission note que ce dossier est transmis à la C.R. Discipline.

Match n° 18844149 – E.S. Bocage / U.S. Cissé du 11/09/2016
Absence de l'U.S. Cissé.
La Commission déclare le forfait de l'U.S. Cissé et dit l'E.S. Bocage qualifié pour la suite de la compétition.
Amende de 54 euros pour forfait à l'U.S. Cissé.
L'U.S. Cissé Bouchet sera débitée de 15.96 euros pour en créditer l'arbitre M. Jacky BERTRAND.

Match n° 18844139 – F.C. Boutonnais / F.C. Fouras St-Laurent du 10/09/2016
Courriel du F.C. Fouras St-Laurent du 09/09/2016 informant de son forfait.
La Commission déclare le forfait du F.C. Fouras St-Laurent et dit le F.C. Boutonnais qualifié pour la suite de la compétition.
Amende de 54 euros pour forfait au F.C. Fouras St-Laurent.

Match n° 17844156 – E.S. St-Amand sur Sèvre / B.A.R.O.C. Poitiers du 11/09/2016
La Commission prend note du P.V. de la C.R. Règlements Litiges et Mutations du 14/09/2016 qui confirme le résultat acquis sur le terrain.

Match n° 18844592 – Limoges Landouge Foot / E.S. Nonardaise du 11/09/2016
Courriel de l'E.S. Nonardaise du 10/09/2016 informant de son forfait.
La Commission déclare le forfait de l'E.S. Nonardaise et dit Limoges Landouge Foot qualifié pour la suite de la compétition.
Compte-tenu du motif évoqué, la Commission n'inflige pas de frais de forfait àl'E.S. Nonardaise.

Match n° 18844601 – R.S.C. St-Priest-Taurion / A.L. Montaignac du 10/09/2016
Courriel de l'A.L. Montaignac du 09/09/2016 informant de son forfait.
La Commission déclare le forfait de l'A.L. Montaignac et dit le R.S.C. St-Priest-Taurion qualifié pour la suite de la compétition.
Amende de 54 euros pour forfait à l'A.L. Montaignac.

Calendrier du 3ème tour :
122 matches avec 122 vainqueurs du 2ème tour + 77 exempts (éliminés 2T CF) + 45 exempts (sur les 48 éliminés 3T CF).

La Commission procède à la constitution de 7 groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort suivant le règlement de la Coupe du Centre-Ouest.
Les rencontres se dérouleront le Dimanche 25 Septembre 2016 à 15h00 ou le Samedi 24 Septembre 2016 à 20h00 pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

1er Tour :
La Commission homologue les résultats des 23 matches de ce tour (sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour) avec les dossiers suivants :

Match n° 18802545 – C.S. Leroy Angoulême / Rochefort F.C. du 11/09/2016
Courriel du Rochefort F.C. du 09/09/2016 informant de son forfait.
La Commission déclare le forfait du Rochefort F.C. et dit le C.S. Leroy Angoulême qualifié pour la suite de la compétition.
Amende de 54 euros pour forfait au Rochefort F.C.

Match n° 18802571 – St-Varaudaise / U.S. Jaunay-Clan du 11/09/2016
La Commission prend note du P.V. de la C.R. Règlements Litiges et Mutations du 14/09/2016 qui donne match perdu par pénalité à l'U.S. Jaunay-Clan et dit qualifiée St-Varaudaise pour le tour suivant.

Match n° 18802576 – U.E.S. Montmorillon / Stade Ruffécois du 11/09/2016
La Commission prend note du P.V. de la C.R. Règlements Litiges et Mutations du 14/09/2016 qui donne match perdu par pénalité au Stade Ruffécois (*déjà perdant sur le terrain)* et dit qualifiée l'U.E.S. Montmorillon pour le tour suivant.

Match n° 18802580 – A.S. St-Junien – E.F. Val de Vienne / La Roche-Rivières F.C. Tardoire du 10/09/2016
La Commission prend note du P.V. de la C.R. Règlements Litiges et Mutations du 14/09/2016 qui donne match perdu par pénalité à l'A.S. St-Junien – E.F. Val de Vienne *(déjà perdant sur le terrain)* et dit qualifiée La Roche-Rivières F.C. Tardoire pour le tour suivant.

Calendrier du 2ème tour :
20 matches avec 23 vainqueurs du 1er tour + 17 exempts.

Constitution de 4 groupes géographiques puis tirage au sort à l'intérieur de ceux-ci.
Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le Dimanche 25 Septembre 2016 à 15h00 (ou à 12 H 45 en cas de levers de rideau).

COUPE DE FRANCE FEMININE

1er Tour :
La Commission homologue les résultats des 8 matches de ce tour.

Calendrier du 2ème tour :
6 matches avec 8 vainqueurs du 1er tour + 4 exemptes.

La Commission procède au tirage de ce tour.
Les rencontres se dérouleront le Dimanche 09/10/2016 à 15h00 (ou à 12h45 en cas de levers de rideau).

COUPE FEMININE DU CENTRE-OUEST

Système de l'épreuve 2016/2017
40 engagées.

09/10/2016 - 1er tour : 12 matches avec 24 clubs
11/12/2016 - 2ème tour : 12 matchs avec 12 vainqueurs du 1er tour + 12 exemptes
05/03/2017 - 3ème tour : 8 matchs avec 12 vainqueurs du 2ème tour + 4 exemptes
14/05/2017 - ¼ de finale : 4 matchs avec 8 vainqueurs du 3ème tour
28/05/2017 - ½ finales : 2 matchs avec 4 vainqueurs des ¼ de Finale.
10/06/2017 – Finale en Creuse.

A noter que la Commission a été obligée de modifier (reculer) les dates des 2ème et 3ème tours suite au nombre d'équipes exemptes, venant des éliminées de la Coupe de France Féminine, insuffisantes par rapport aux dates prévisionnelles.

Calendrier du 1er tour :
12 matches avec 24 clubs.

La Commission procède au tirage de ce tour.
Les rencontres se dérouleront le Dimanche 09/10/2016 à 15h00 (ou à 12H45 en cas de levers de rideau).

CHAMPIONNATS

DIVISION D'HONNEUR REGIONALE

Match n° 18400808 – Poule B – Limoges F.C. (2) / La Ligugéenne du 03/09/2016
La Commission prend note du P.V. de la C.R. Règlements Litiges et Mutations du 09/09/2016 qui donne match perdu par pénalité à Limoges F.C. (2) pour la participation d'un joueur suspendu.

PROMOTION D'HONNEUR

Match n° 18401069 – Poule B – A.S. Nieul / O.F.C. de Ruelle du 04/09/2016
Demande de l'A.S. Nieul de reporter ce match suite au décès du Vice-Président du club.
Après accord de l'adversaire (02/09/2016) et du Président de la Commission, ce match a été reporté à une date ultérieure.

PROMOTION DE LIGUE

Match n° 18401335 – Poule A – Eveil Le Tallud / A. des Anciens de l'A.M. Laleu La Pallice du 04/09/2016
Demande de l'Eveil Le Tallud (le dimanche 04/09/2016 à 10h33) de reporter ce match suite au décès d'un joueur survenu la nuit précédente.
Après contact avec son adversaire et le Président de la Commission, ce match a été reporté à une date ultérieure.

Match n° 18401599 – Poule C – A.S. Soyaux (2) / F.C. Montamisé du 03/09/2016
La Commission prend note du P.V. de la C.R. Règlements Litiges et Mutations du 09/09/2016 qui donne match perdu par pénalité à l'A.S. Soyaux (2) pour la participation d'un joueur suspendu.

U19 PROMOTION D'HONNEUR – POULE A

- Suite au courriel du G.J. Foot Val Vert du 15/09/2016, informant de son désengagement dans ce championnat, suite à des problèmes d'effectif, veuillez prendre note, ci-dessous, de la modification à apporter :

- Retrait :
  - G.J. Foot Val Vert.
- Intégration :
  - F.C. Bressuire (2). Cette équipe prend la place laissée libre dans le calendrier.

U19 PROMOTION D'HONNEUR – POULE C

- Suite au courriel du Rochefort F.C. du 13/09/2016, informant de son retrait dans ce championnat, suite à des problèmes d'effectif, veuillez noter que cette équipe est déclarée forfait général. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront exempts aux dates prévues au calendrier.
  Frais de dossier de 31 euros au débit de Rochefort F.C.

- Suite au courriel de l'U.S. Pont l'Abbé d'Arnoult du 15/09/2016, informant de son retrait dans ce championnat, suite à des problèmes d'effectif, veuillez noter que cette équipe est déclarée forfait général. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront exempts aux dates prévues au calendrier.
  Frais de dossier de 31 euros à l'U.S. Pont l'Abbé d'Arnoult.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Jean-Charles GUIGUEN
La Secrétaire,
Maryse MOREAU

POLE 3 – TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Réunion du 24 Juin 2016 au District de la Vienne

Présents : Pierre Demont (16) – Bernard Bertrand (17) – Henri Clavière (19) - Patrice Apollaro (23) - Jacky Prunier (79) - Guy Malbrand (86)
Excusé(s) : Michel Porcher (79). Michel Bremont (87)
Assistent : Gérard Perrin (17) - Mathieu Buna, secrétaire administratif – Patrice Hérault (86)

– Approbation du PV n° 2 du 10/12/2015 et du Pv n°3 du 6/4/2016

La Commission

- a reçu la visite pour une formation ou mise à jour de la CFTIS. Merci à Frédérique Dumas, Philippe Barrière et Denis Cheminade. Merci pour avoir suivi ces débats au Président Henri Monteil
- Remercie le District de la Vienne et son Président, Philippe Guilbault pour l'accueil

➢ CFTIS – PV ou informations

INFOS - ATTENTION:
*** Tout équipement non renseigné correctement sur Foot2000 est classé FootA11 depuis le 1/7/2015*
*** Pour les clubs ayant obligation au niveau 5 ou 5Sye (1ère D de District à DHR), une réserve sur les équipements peut vous faire perdre un match – demandé la vérification du classement de votre stade auprès de votre CDTIS. L'application et l'information des « niveaux » d'équipement en LCO date de fin 2009*
*** Pour rappel: un club qui est en dérogation (3ans) suite à accession, en cas de descente puis de ré-accession devra être à la bonne norme terrain pour un avis favorable*
*** Confirmer une accession d'un club non conforme au niveau « terrain » est sous la responsabilité de la Commission des Championnats Ligue. La CRTIS donne un avis*
*** Tout dossier transitant pour la CFTIS doit <u>être tamponner et signer du propriétaire</u> – obligatoire (classement terrain ou éclairage, reclassement, Sye, etc...)*
*** Concernant les éclairages E2/3/4, faire le <u>relevé des points bis pour un reclassement</u>*
*** Le point sur Foot 2000 au 15/6/2016 >> ATTENTION : vérifier les dossiers classés FootA11 avec une fin de NNI en 0101*

➢ FAFA/CFTIS

La LCO a utilisé son enveloppe financière (voir bilan sur PV « FAFA ou Gestion Horizon 2016)
Il est demandé au club doté FAFA ou Horizon de bien vérifier la date de fin de l'aide. Si trop juste pour la fin de chantier, faire un courrier avec les références du dossier et la date de fin prévue (contacter son District)

➢ Informations générales CDTIS / CRTIS / CFTIS

** *Pv n°11 du 12/4/2016*
E4: Limoges St Lazare – Ruffec – Cenon – Chauray – St Yriex.
Mis en E5: Loudun SYE
** *Retour « suivi des Compétitions Nationales »*
Chauray – Chauvigny – Thouars – Poitiers FC. Ces 4 stades peuvent évoluer en CFA2

Cozes – avis négatif. Le dossier est transmis à la CN Championnats Nationaux pour suite à donner – terrain de repli niveau 4 pour avis de possibilité Dossier réglé avec le prêt du stade de Royan

** *Pv n°12 du 10/5/2016*

E4/5: Angoulème Lebon – Aubusson – Aytré – Champniers – La Rochefoucault – Nantré – Périgny – Rochefort – Chatellerault – Ingrandes – Montmorillon Ranger et Guillot – Rivières – St Pierre Oléron 1 et 2 – Chazelles – Neuville – Roumazières

Niort St Liguaire, dernier délai pour Niveau 4 Isle >> pour faire suite à la demande de modification en niveau 3SYE, fournir AOP et APH

** *Pv n°13 du 9/6/2016*

E4/5: Buxerolles Amand – Confolens – La Rochelle Parco

Buxerolles Messy – avis favorable pour E4 (mâts à 19m L/B)

St Jean d'Angély – demande AOP (tribune + pourtour sur annexe 5 SYE)

District de la Charente

2.1 - Avis préalable

2.2 – 2.3 – 2.4 - Demande de classement, modification de classement et reclassement de terrain

St Yrieix – stade des Rochers NNI 163680101 – aff: 512943 – niveau 5 au 9/6/2016 – AOP à suivre

2.6 – 2.7 - Contrôles E5 et contrôles E4/3/2

Voir tableau sur le site de la Ligue « terrain ».

Contrôles 2016 à faire à la date anniversaire (voir tableau)

Soyaux – stade des Rochers annexe NNI 3740202 – ECLAIRAGE INTERDIT à TOUTE COMPETITION NOCTURNE OFFICIELLE

– 2.8 - Divers

– Rapport d'arbitre, de délégué ou de Commission

Cognac – rapport de Mr Rouger Alain sur le vestiaire arbitres – Transmis à la CDTIS 16. Pour rappel, le club va bientôt utiliser les nouveaux équipements du stade Boué à Chateaubernard

District de la Charente Maritime

– FAFA

– 3.1 - Avis préalable :

– 3.2 – 3.3 – 3.4 - Demande de classement, modification de classement et reclassement de terrain

– 3.6 – 3.7 - Contrôles E5 et contrôles E4/3/2

Voir tableau sur le site de la Ligue dans « terrain »

Contrôles 2016 à faire à la date anniversaire (voir tableau)

– 3.8 – Divers

– Rapport d'arbitre, de délégué ou de Commission

District de la Corrèze

– 4.1 - Avis préalable

– 4.2 – 4.3 – 4.4 - Demande de classement, modification de classement et reclassement de terrain

St Pantaléon – suite à la descente en DHR, le club ne pourra ré-accéder qu'équipement classé niveau 4
Cosnac – stade des Bouleaux NNI 190630201 – Aff : 534037 - niveau 6 – PV de CDS du 2/6/2006. Mettre l'aire de jeu à 105m au lieu de 111m – stade non clos

– 4.6 – 4.7 - Contrôles E5 et contrôles E4/3/2

Voir tableau sur le site de la Ligue « terrain »
Contrôles 2016 à faire à la date anniversaire (voir tableau)

– Rapports d'arbitre, de délégué ou de Commission

– Courriers

– 4.8 – Divers

District de la Creuse

– 5.1 - Avis préalable

– 5.2 – 5.3 – 5.4 - Demande de classement, modification de classement et reclassement de terrain

– 5.6 – 5.7 - Contrôles E5 et contrôles E4/3/2

Voir tableau sur le site de la Ligue « terrain » -
Contrôles 2016 à faire à la date anniversaire (voir tableau)

– Rapports d'arbitre, de délégué ou de Commission

– Courriers

– 5.8 – Divers

Courrier de P.Lafrique, Président District 23 concernant les travaux de St Sulpice le Guérétois - remerciements
Bourganeuf – courrier de Mr Alain Fini, Maire adjoint – pris note
St Sulpice le Guérétois – courrier de Mr Claude Guerrier, Maire sur la mise aux normes des vestiaires.

District des Deux Sèvres

– 6.1 - Avis préalable

– 6.2 – 6.3 – 6.4 - Demande de classement, modification de classement et reclassement de terrain

St Maixent – stade Paul Veillon 1 NNI 792700101 (vérifier 0103) - aff:581234 – niveau 6
Les classements des équipements de la Mineraie à Niort sont niveau 6 et FootA11 >> motif: ensemble non clos – ouvert à tout public.
Chiché annexe: Cet équipement a 2 vestiaires joueurs de 13m² mais pas de local arbitre affecté à cette aire de jeu

– 6.6 – 6.7 - Contrôles E5 et contrôles E4/3/2

Voir tableau sur le site de la Ligue « terrain »
Contrôles 2016 à faire à la date anniversaire (voir tableau)
Echiré St Gelais – stade municipal NNI 791090104 - E5 – attente certificat conformité et contrat entretien

– Rapport de visite

– Rapport d'arbitre, de délégué ou de Commission

– Divers

District de la Vienne

– 7.1 - Avis préalable

Buxerolles Messy – transmis dossier E4 modifié à la CFTIS avec avis favorable

– 7.2 – 7.3 – 7.4 - Demande de classement, modification de classement et reclassement de terrain

– 7.6 – 7.7 - Contrôles E5 et contrôles E4/3/2

Voir tableau sur le site de la Ligue « terrain »
Contrôles 2016 à faire à la date anniversaire (voir tableau)

– Rapport de visite

Chauvigny – pris note du rapport de Mr Hérault, CDTIS86

– Rapport d'arbitre, de délégué ou de Commission

– 7.8 - Divers

Chauvigny – le stade des Guiraudières s'appelle désormais stade André Vouhé

District de la Haute Vienne

– 8.1 - Avis préalable

– 8.2 – 8.3 – 8.4 - Demande de classement, modification de classement et reclassement de terrain

Verneuil / Vienne – attente rapport de visite et NNI

– 8.6 – 8.7 - Contrôles E5 et contrôles E4/3/2

Voir tableau sur le site de la Ligue « terrain »
Contrôles 2016 à faire à la date anniversaire (voir tableau)
Limoges Buxerolles - stade sans éclairage déclaré à ce jour – fournir dossier)

– Rapport

– 8.8 – Divers

Dossiers divers –
La réunion prévue avec Daniel Girard, CRTIS Ligue d'Aquitaine est reportée à une autre date

– Prochaine réunion :

Septembre ou Octobre, fonction des nouvelles dotations
Le président, Guy Malbrand

– Relevé des droits

16 – St Yreiex
17
19
23 - Cosnac
79 - Maixentais Pays -
86 –
87 -
+ Les éclairages contrôlés débités fin juin 2016 (voir listing et le contrôle inscrit 2017)

ACCESSION 1ère D vers PL

Charente : A.S. Soyaux (2) – niveau 4 - OK

A.S. Puymoyen, stade Heurtebize – niveau 5 – Ok

Charente Maritime: Laleu La Palisse – niveau 5 – OK

Saintes – niveau 5 - OK

Creuse: St Vaury – niveau 5 – OK

St Sulpice Guérétois – en travaux pour niveau 5 (courrier de P.Lafrique)

Corrèze: Tulle 2 – niveau 4 – OK

Beynat – niveau 5 - OK

Deux-Sèvres : F.C. Pays de l'Ouin – niveau 5 (Mauléon) - OK

Eveil Le Tallud – stade Brechoire – niveau 5 – OK

Vienne : Fontaine le Comte – niveau 5

Ligugé (2) – niveau 4

Haute-Vienne : A.S. Limoges Roussillon – stade du Roussillon - non entré sur Foot2000 – plus classé - mis en FootA11 stabilisé au 7/7/2015 pour tablette – non conforme

Mayotte F.C. de Limoges. - stade de l'ASPTT – plus classé depuis le 27/1/2015 – non conforme

Pour ces 2 clubs, reçu mail de Michel >> Mayotte Limoges vers stade de Buxerolles >> classement niveau 5 en cours et Roussillon >> en cours avec la mairie

Accession interne Ligue et non en règle

PL >> PH - Limoges Portugais – niveau 6 – avis négatif (+ de 3 ans de dérogation – club et mairie déjà prévenus)
DHR >> H – St Jean d'Angély - niveau 5 ou 5SYE – avis négatif (+ de 3 ans de dérogation en Honneur – visite + club et mairie déjà prévenus)
Limoges Landouge – stades hors normes niveau 5 pour seniors et féminines – avis négatif (ville et club prévenus depuis plusieurs années)

Descente de DH en DHR (obligation niveau 4 pour ré-accéder – dérogation de 3ans épuisée
Royan-Vaux A.F.C (stade municipal) – en travaux
A.S. St-Pantaléon. - niveau 5

Ces décisions ont été transmises à la Commission des Championnats Ligue, seule ayant pouvoir des mettre en œuvre et des faire appliquer

POLE 4 – ARBITRAGE

Réunion de Bureau restreint du 20 Septembre 2016

Présents : MM. Philippe CHAT - Michel LALARDIE - Séverin RAGER.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 10 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 93 euros.
Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 103 paragraphe B des R.G. de la Ligue).

ETUDE DE LA RESERVE

Match n° 18401210 – PROMOTION D'HONNEUR – POULE C – E.S. NONARDAISE / C.A. MEYMACOIS du 17/09/2016.

Arbitre de la rencontre : M. Etienne GASQUET.

Arbitres-assistants 1 et 2 : MM. Dany GORON et Patrick LEROY.

OBSERVATION d'après-match formulée par le capitaine du C.A. MEYMACOIS M. NIRELLI Benjamin (licence n° 1129343142) régulièrement confirmée par courriel par le Président du C.A MEYMACOIS M. Serge VIALLE.

Après lecture des différentes pièces au dossier :

- Feuille de match, observation d'après-match déposée par le capitaine du C.A. MEYMACOIS
- Rapport de l'arbitre, M. Etienne GASQUET
- Rapport de M. Serge VIALLE, Président du C.A. MEYMACOIS.

La commission juge irrecevable en la forme cette dite réserve eu égard à l'article 146 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 76 des R.G. de la L.C.O. La réserve doit être formulée à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision, c'est-à-dire au moment de l'exclusion du joueur LAMARQUE Benoit du C.A MEYMACOIS à la 89ème minute.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la C.R. Gestion des Compétitions aux fins des suites à donner.

Les droits de réclamation, soit 37 €, seront portés au débit du C.A. MEYMACOIS.

Le Président de la C.R.A.

Philippe CHAT

Le Secrétaire de séance

Michel LALARDIE

POLE 6 – FAFA

Réunion du 24 Juin 2016 au District de la Vienne

Présents : Gérard Perrin (17) – Pierre Demont (16) – Apollaro Patrice (23) – Jacky Prunier (79) - Henri Clavière (19) – Guy Malbrand (86)
Excusé(s) : Michel Porcher (79) - Michel Bremont (87)
Assiste(nt) : Bernard Bertrand (17) – Mathieu Buna, administratif – Patrice Hérault (86) – Philippe Guilbault, Président District 86

– Le PV n° 2 du 10/12/2015 et n°3 du 6/4/2016 sont approuvés

– Solde dossier reçu ou virements 50% - modification dotation

12/04/2016 : ANGOULEME CHARENTE F.C. (552163) - N°2401150702 (*Appel à Projets Horizon Bleu 2016 - 11 - Acquisition d'un véhicule de transport*) – 10.000 € (1er versement de la subvention)

05/04/2016 : MAIRIE DE LES FOSSES – N°2405150602 (*Appel à Projets Horizon Bleu 2016 - 06 - Sécurisation d'une installation pour un classement fédéra*) – 1.500 € (Versement total de la subvention)

12/04/2016 : E.S. GUÉRETOISE (542564) – N°2404151001 (*Appel à Projets Horizon Bleu 2016 - 11 - Acquisition d'un véhicule de transport*) – 8.300 € (1er versement de la subvention)

12/04/2016 : E.S. BUXEROLLES (514648) - N°2407150603 (*Appel à Projets Horizon Bleu 2016 - 11 - Acquisition d'un véhicule de transport*) – 7.350 € (2nd versement de la subvention

- 17/05/2016 : F.C. ARGENTACOIS (519918) – N°2403150701 (*Appel à Projets Horizon Bleu 2016 - 11 - Acquisition d'un véhicule de transport*) – 6.400 € (1er versement de la subvention)
- 17/05/2016 : E.S. GUÉRETOISE (542564) – N°2404151001 (*Appel à Projets Horizon Bleu 2016 - 11 - Acquisition d'un véhicule de transport*) – 8.300 € (2nd versement de la subvention)
- 17/05/2016 : U.S. SAINT-LÉONARD DE NOBLAT (517419) – N°2408150706 (*Appel à Projets Horizon Bleu 2016 - 11 - Acquisition d'un véhicule de transport*) – 10.000 € (1er versement de la subvention)
- 24/05/2016 : MAIRIE DE VOUTEZAC – N°2403150806 (*Appel à Projets Horizon Bleu 2016 - 04 - Création ou mise en conformité d'un ensemble vestiaires pour un classement fédéral niveau 6 minimum*) – 20.000 € (Versement total de la subvention)
- 24/05/2016 : MAIRIE D'ÉCHIRÉ – N°2405150601 (*Appel à Projets Horizon Bleu 2016 - 07 - Création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique niveau Foot A11 minimum + éclairage EFoot A11*) – 18.300 € (Versement total de la subvention / Minoration de la subvention : 20.000 € 18.300 €)

– En attente - urgent

– Demande de solde

87 – St Léonard de Noblat – véhicule – demande 50%
87 – Verneuil – reçu factures - attente rapport CDTIS87
16 – St Yrieix – attente factures – reçu rapport
19 – Soursac – transmis à la CNH2016 pour solde

– Animations Euro 2016

16 – Linars – 2401151201 – Aff: 529955
17 – EHVSaintonge – 2402151217 – Aff: 580868
86 – Boivre Sportif – 2407151203 – Aff: 581342
19 – US Varsoise – 2403160103 – aff: 521741
District 23 – 2404160201 - animation
79 – Nueil les Aubiers – 2405160201 – animation
87 – St Junien - 240816....
17 Villeneuve la Comtesse – non passé par la Commission Ligue
16 – Brie – 2401160301 – 01 – dossier reçu le 2/4/2016
87 – Limoges Beaubreuil – 2408160301 – 4 dossiers. Il risque qu'un seul dossier soit éligible
87 – Rilhac Rancon – 2408160302 – 2 dossiers. Il risque qu'un seul dossier soit éligible
87 – St Palais / Vienne - 2408160303 – 01
87 – Bessines – 2408160404 – 01,02,03 et 04 Il risque qu'un seul dossier soit éligible
86 – Montmorillon – 2407160406 – 01
86 – Dissay – 2407160405 – 086 -
86 – Antoigné – 2407160407 – 01
87 – ASLJSM – 2408160501 – 01 – 02 – 03 Il risque qu'un seul dossier soit éligible

– Emplois financés

D	Ville	Dossier			Aff		demande	Avis
23	USC Bourganeuf	A.Konaté			550209			4 000,00 €
17	US La Gemoze	J.Chollet			512740		Voir note	1 030,00 €

– Dossiers financés

D	Ville		Dossier	Projet	NNI	AFF	Coût	Demande	Avis CNH2016
16	Montbron	2	2401150402	Vest + E5	162230101	507031	136000	15000	Ok 10000€
16	Chasseneuil	8	2401151001	Club house	160850101	515107	83000	40000	Ok 30000€
16	Benest	3	2401150701	Vestiaires	160380101	545012	38250	7650	Ok 7000€
16	Aigre	11	2401150803	Club house	160050101	506939	21216	10000	Ok 10000€
16	Brie	4	2401150802	sécurisation	160610101	524976	1550	775	Ok 700€
19	Ussel	10	2403151007	Club house	192750101	519775	69330	15000	Ok 15000€
19	Le Lonzac	5	2403150504	sécurisation	194700101	546183	3515	1750	Ok 1400€
19	Neuvic	7	2403150101	sécurisation	191480101				Ok 5000€
23	Rougnat	6	2404150501	Club house	231640101				Ok 15000€
79	Ste Cerbouille	1	2405150911	Club house	79...0101		73000	36500	Ok 30000€

87	St Julien le Petit	9	2408150204	Club house	871530101	548371	42800	20000	Ok 15000€

– Dossiers en retour CGH2016, non pris et en stock Ligue (redonné à chaque District à la réunion d'Avril)

D	Ville	Dossier	projet	NNI	Affi	coût	demande	
79	Ste Ouenne	2405160101	Club house	792840101		46000	24000	
19	Servières	2403160101	sécurisation	192580101		1710	855	
19	Nouailles	2403160102	Sécurisation	191510101		12877	5000	
86	Poitiers Messy	2407160401	SYE	86.....		En montage		En cours
17	Angoulins	2402151112	sécurisation	170100101		12300	5000	
17	Clérac	2402150901	E5	171100101	590314	30000	7500	
79	Ste Eanne	2405150703	Club house	792460101	545728	548000	40000	
79	Azay le Brulé	2405160113	sécurisation		545020	8400	4000	
87	Oradour/Veyre	2408151201	Aire + E5	87.....	546432	322000	3 Dossiers 42000	
86	Benassay	240716....	E5	86.....				En cours
79	St Amand/Sèvres	2405130301	sécurisation	79.....				
19	St Germain les Vergnes	2403150605	Aire 105X68	19.....	528898	13233		
86	Savigné	2427160402	séc	86.....	520967	3150	1575	
86	Brion	2407160403	vestiaires	86.....	553679	164000	25000	
87	Palais/Vienne	2408160402	vestiaires	871130101		246200		
87	Chalus	2408160403	Buts à 8	870320101	590682			normes
87	Limoges Auzette	2408160101 2408160102	E5 aire de jeu	87085.. 02	521083	120000 607500		incomplet
79	Pompaire	2405150808	Aire de jeu E5	792130102	544363	252 800,00 €	25 000,00 €	

– DIVERS

– Il est demandé aux municipalités et aux clubs ayant obtenu une aide fédérale de bien suivre la date de fin de dotation. En cas de travaux plus longs, faire une demande de prolongation avec date de fin de chantier via la Ligue du Centre / Ouest pour la Commission CNH2018

– Courrier de Couzeix à Mr Boland, Président de la LFA. La Commission ne pourra qu'entériner la décision de la CNH2016 n'ayant pas de ce fait possibilité d'intervenir en interne.

– La Commission prend connaissance de l'attribution de buts via Horizon 2016. Les dossiers que nous avons étudiés concernent des buts pour FootA8 sur axe et non FootA5

Guy MALBRAND

AVIS OFFICIEL

LES CHANGEMENTS DE CLUB – SAISON 2016/2017

La Commission Régionale des Mutations rappelle que, selon les dispositions de l'article 92 des RG de la FFF, les joueurs peuvent changer de club durant deux périodes distinctes :

- En Période Normale, du 1er Juin au 15 Juillet inclus
- Hors Période, du 16 Juillet au 31 Janvier inclus

Nouveauté : Un joueur ne pourra changer de club que deux fois durant la saison.

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 Janvier dans les conditions fixées à l'article 83 des RG de la LCO.

1/ LES CHANGEMENTS DE CLUB EN PERIODE NORMALE – ETUDE DES OPPOSITIONS

La Commission étudiera toutes les demandes de changement de club ayant fait l'objet d'oppositions dans le délai règlementaire de 4 jours (article 196 RG de la FFF).

L'opposition, pour être recevable dans la forme, devra être motivée dans FOOTCLUBS en énonçant :

- Le motif de refus (ex : cotisation, dettes, équipements…)
- Le montant de la cotisation ou de la dette

Toute absence de l'un de ces deux griefs entraînera l'irrecevabilité de l'opposition et la délivrance de la licence « Mutation » au nouveau club.

L'opposition, pour être recevable sur le fond, devra comporter les motifs suivants :

- Non-paiement de la cotisation saison 2015/2016
- Dettes financières 2015/2016 avec justificatif de reconnaissance de dettes signé des deux parties
- Non restitution d'équipements sportifs 2015/2016 avec justificatif de reconnaissance de dettes signé des deux parties.

Les reconnaissances de dettes devront être adressées au service Licences de la LCO avant étude de l'opposition lors d'une réunion de Commission Régionale des Mutations.

Nota : Les frais d'oppositions sont fixés à 28€. Ils peuvent être réclamés par le club quitté lors de la formulation de l'opposition.

Important : la date limite est fixée au 15 Juillet. Autrement dit, vous pouvez saisir votre demande sous Footclubs le jour même et joindre les pièces demandées sous 4 jours (jusqu'au 19) pour ne pas modifier la date du 15 Juillet et rester en Période Normale.
Si une des pièces arrive après ce délai de 4 jours, la demande sera annulée et devra être à nouveau saisie Hors Période.

2/ LES CHANGEMENTS DE CLUB HORS PERIODE – APPLICATION ARTICLE 92.2 RG DE LA FFF

La Commission rappelle que pour les joueurs changeant de club hors période, le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via FOOTCLUBS, avant de saisir la demande de changement de club.
La Ligue Régionale d'accueil peut toujours se prononcer en cas de refus abusif du club quitté de délivrer son accord. Ainsi, la Commission examinera les cas litigieux énoncés ci-après, uniquement sur demande du club d'accueil.

1. Le club quitté peut indiquer, dès réception de la demande d'accord, via FOOTCLUBS, son accord ou son refus de délivrer la licence au nouveau club. Une relance automatique est transmise au club quitté au bout de 7 jours, pour les demandes restées en attente.
La Commission pourra demander au club quitté d'indiquer sa position, uniquement sur demande du club d'accueil.
A défaut de fourniture d'éléments de réponse du club quitté, la Commission ne pourra traiter ce dossier, faute d'éléments…

2. Le refus d'une demande d'accord, pour un joueur n'ayant pas renouvelé sa licence pour la saison 2015/2016, sera recevable sur le fond, aux conditions émises lors des oppositions en Période Normale. Tout autre motif évoqué par le club quitté ne sera pas retenu par la Commission qui pourra faire application de l'article 92.2 des RG de la FFF en évoquant le caractère abusif du refus d'accord.

3. Le refus d'une demande d'accord, pour un joueur possédant une licence 2015/2016, sera recevable sur le fond, aux conditions émises lors des oppositions en Période Normale.
Tout autre motif évoqué par le club quitté sera examiné par la Commission qui ne pourra accorder la délivrance de la licence que si elle dispose d'éléments fournis par le club quitté lui permettant d'estimer le caractère abusif du refus d'accord.

4. Toute demande de changement de club après le 31 Janvier faisant l'objet d'un litige pour obtenir l'accord du club quitté ne sera pas traitée par la Commission, l'accord du club restant obligatoire.

5. La Commission prendra comme date d'enregistrement la date de l'accord du club quitté.
(Ex : demande d'accord le 20 Janvier, accord obtenu le 1er Février : date d'enregistrement 1er Février si le club reprend la saisie de la licence à cette date)

3/ EXONERATION DES FRAIS SUPPLEMENTAIRES DE CHANGEMENT DE CLUB

La Commission rappelle que les frais supplémentaires des changements de club sont appliqués de la façon suivante :

- A partir du 15 Août pour le Seniors
- A partir du 15 Septembre pour les U18/U19
- A partir du 1er Octobre pour les catégories U12 à U17

Ces frais, sur demande du club d'accueil, pourront être minorés et ramenés au tarif appliqués pour les changements de club en Période Normale pour les catégories Séniors à U18, ou supprimés pour les catégories U17 à U12, et ce pour les raisons suivantes :

- Application de l'article 117.B des RG de la FFF
- Changement de résidence avec justificatif de la nouvelle adresse d'habitation du licencié (facture récente, bail, acte de propriété).

REMUNERATIONS DES EDUCATEURS

LEGISLATION SOCIALE APPLICABLE AUX ACTIVITES SPORTIVES
(Arrêté du 27.07.94 et circulaire interministérielle du 28.07.94)

BAREMES APPLICABLES POUR L'ANNEE 2016

Assiette forfaitaire mensuelle

Cette assiette est déterminée compte tenu de la rémunération brute mensuelle, appréciée par mois civil, telle que définie à l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale, par référence à la valeur du S.M.I.C. horaire au 1er Janvier de chaque année.
Ce dispositif n'est pas applicable aux personnels administratifs, dirigeants et administrateurs et les personnels médicaux et paramédicaux.

1 - Rémunération mensuelle brute : moins de 435 euros - Assiette retenue pour le calcul des cotisations sécurité sociale et CSG/CRDS : 48 euros
2 - Rémunération mensuelle brute : de 435 euros à 580 euros - Assiette retenue : 145 euros
3 - Rémunération mensuelle brute : de 580 euros à 774 euros - Assiette retenue : 242 euros
4 - Rémunération mensuelle brute : de 774 euros à 967 euros - Assiette retenue : 338 euros
5 - Rémunération mensuelle brute : de 967 euros à 1 112 euros - Assiette retenue : 484 euros
6 - Rémunération mensuelle brute : Supérieurs ou égales à 1 112 euros - Assiette retenue : salaire réel

Franchise (Ne concerne pas les éducateurs et moniteurs)

■ Dans la limite de 124 € par manifestation et jusqu'à 5 par mois
→ Aucune déclaration et aucune somme à payer à l'URSSAF.

■ A partir de la 6ème manifestation ou pour la partie au-delà des 620 premiers euros
→ Déclaration et paiement à l'URSSAF en utilisant le tableau ci-dessus.

Nota - Les contributions d'assurance chômage et AGS sont calculées sur la rémunération réellement versée sans application de l'assiette forfaitaire.